

SE FAIRE CONNAITRE.

S'INSCRIRE AU REGISTRE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER.

L'inscription au Registre vous intègre automatiquement dans le plan de sécurité de la communauté française, et vous rattache à un îlot de sécurité. Elle permet au Consulat général de vous joindre plus facilement, d'attester de votre qualité de Français.

Pensez donc à vous faire enregistrer sur le registre des Français établis hors de France auprès des services consulaires ou, le cas échéant, à renouveler votre inscription.

Dans un souci d'efficacité, aidez-nous en :

- vous inscrivant au registre des Français établis hors de France.
- nous signalant un changement d'adresse.
- nous communiquant vos coordonnées.
- vous faisant connaître de votre responsable d'îlot et de ses adjoints.

Pensez à utiliser le portail www.monconsulat.fr pour mettre à jour vos adresses, numéros de téléphone...



Faites leur enregistrer leurs coordonnées de voyage sur le portail Ariane du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, celles-ci seront très utiles en cas de crise

En cas de troubles à Madagascar, l'autorité responsable qui assure la sécurité de toutes les personnes résidant dans le pays est le gouvernement malgache.

En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans un cadre plus général, le plan de sécurité de la communauté française, établi et tenu à jour par le Consulat général de France à Tananarive. Ce plan ne se substitue pas aux consignes et aux mesures de sécurité décidées par les autorités locales.

Ce dépliant a pour objet de vous présenter brièvement les dispositions prises.

Mes coordonnées personnelles.

Mon NUMIC :

Mon îlotier :

Mes contacts :

- Pour connaître l'identité et les coordonnées de son îlotier :
- les demander au Consulat général.
 - ou consulter le portail d'administration électronique www.monconsulat.fr

 **Devenez îlotier :** adressez votre candidature au Consulat général de France à Tananarive.



Consulat général de France
Tananarive - Madagascar

– Sécurité – Protection des ressortissants français.

Adresses et numéros utiles.

Consulat général de France de Tananarive.

@ <http://www.ambafrance-mada.com>

✉ consulfrance-tananarive@diplomatie.gouv.fr

☎ 00.261.20.22.398.50

☎ **en cas de crise :** communiqué par tous moyens par la cellule de crise

Consulat honoraire de France à

✉

☎

☎

☎

UN PLAN DE SECURITE

Un plan de sécurité de la communauté française est articulé autour des 6 points suivants :

- Le recensement le plus précis possible de la population à protéger.
- Un découpage de votre agglomération de résidence en îlots (20 pour Tananarive).
Votre îlot dépend de votre adresse
- Des points de regroupement (peuvent être variable – seront communiqués si nécessaire en temps utiles).
- Un dispositif de communication avec la communauté française : SMS, mél, réseau radio de sécurité, numéro d'appel unique.
- Des modes opératoires prédéfinis :
 - sur l'organisation et l'armement de la cellule de crise.
 - sur les mesures à prendre : cas général et situations particulières (séisme, ...).
- Une cellule de crise.

La cellule de crise. Chargée de la mise en œuvre du plan de sécurité, elle :

- est placée sous l'autorité de l'Ambassadeur
- est en contact avec les différentes autorités, françaises et locales
- détermine les messages pour la communauté française et les fait diffuser par les moyens appropriés.

Le chef d'îlot, cheville ouvrière de la mise en œuvre du plan de sécurité. Sous l'autorité de l'ambassadeur il :

- informe la cellule de crise.
- relaie les informations vers les populations de son îlot,
- porte assistance aux personnes en difficulté.
- apporte son concours à la mise en œuvre des phases « regroupement » et « évacuation ».

LES 4 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SECURITE.

Phase 1 : précaution renforcée.

En situation de trouble limité. Les français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions, à rester joignable par téléphone et à contacter leur chef d'îlot.

Phase 2 : attente – ne pas sortir.

En situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement. Confinement à domicile.

Phase 3 : regroupement.

Dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile

- contact permanent avec les chefs d'îlots.
- préparation du regroupement. (la localisation des points de regroupement est communiquée en temps utile).

Phase 4 : évacuation.

Mesure ultime prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables.

L'évacuation peut, le cas échéant, s'effectuer directement vers la France ou dans un pays sûr, ou un département d'Outre mer voisins.

➔ **IMPORTANT** les consignes sont exclusivement données par les chefs d'îlots sur instruction de l'Ambassadeur.

▶ **A lire impérativement sur** www.ambafrance-mada.com

- Le memento de sécurité.
- Le guide de protection des biens et des personnes.
- La fiche sécurité

OBJETS DE PREMIERE NECESSITE A EMPORTER EN CAS D'EVACUATION

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. En cas d'évacuation par avion, les bagages sont systématiquement limités à 10 kg par personne.

- Trousse médicale de première urgence (pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, antidiarrhéiques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau...)
- Eau et aliments énergétiques (pâtes de fruits, barres céréales...).
- Vêtements confortables et adaptés au climat, sous-vêtements et vêtements de rechange.
- Couvertures, protection contre le froid.
- Documents administratifs, argent, dont :
 - passeport + carte d'identité + livret de famille + carte consulaire...
 - permis de conduire + Papiers du véhicule
 - agenda personnel, titres de propriété...
 - carnet de chèques + Carte de crédit
 - argent liquide en petites coupures.
- Objets de valeur, bijoux.
- Téléphone portable avec son chargeur.
- lampe torche avec piles ou bougies et briquet, petit poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique...
- Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots (prévoir un conditionnement adéquat)...

▶ **Au moment du départ de votre domicile :**

- fermer toutes les portes et issues.
- couper les alimentations d'eau et de gaz.
- débrancher tous les équipements électriques.
- couper le compteur principal.
- isoler le poste téléphonique.
- emporter toutes vos clés.